

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 22 avril 2011</p>
--

Relevé des délibérations

Question n° 1
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 4 mars 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 4 mars 2011.
-

Question n° 2
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article
L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3
Concours annuel de lecture à voix haute

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte l'organisation de ce concours
 - approuve le règlement du concours
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette action
-

Question n° 4
Cession d'immeuble, rue Jean Valette

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 26 pour et 5 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET)

- accepte de céder la propriété au prix de 125 000 €
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents et les actes à intervenir.
-

Question n° 5
Acquisition de parcelles, rue Méricart

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- décide d'acquérir les parcelles N° BR 157 et BR 160 , au prix de 20 000 €
 - autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir
-

Question n° 6
Crédit-bail Atelier Montdor : avenant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- approuve l'intervention de la Ville pour réaliser les travaux d'aménagement
 - approuve le plan de financement de cette opération
 - autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à l'acte de crédit-bail en cours ainsi que les documents à intervenir
-

Question n° 7
Convention de mise à disposition de personnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention
-

Question n° 8
Emplois saisonniers

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- autorise Monsieur le Maire à procéder à la création de ces emplois saisonniers
-

Question n° 9
Financement d'opérations d'investissement : plans de financement et demandes de subventions

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 24 pour et 7 abstentions (Jean-Pierre CHARBONNIER, Nicole COURY, Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET))

- valide les plans de financement proposés
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions mentionnées dans les plans de financement
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces demandes
-

Question n° 10
Partenariats Cité de l'Or – Pyramide des Métiers d'Art

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents :

- à mettre en place ces partenariats

Question n° 11

Camping municipal de « La Roche » : procédure de Délégation de Service Public et convention de gestion pour la saison 2011

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 26 pour et 5 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET) :

- à relancer une procédure de D.S.P. pour la gestion du camping à compter de la saison 2012
- à signer tous documents se rapportant à cette décision
- à signer la convention d'exploitation du camping pour la saison touristique 2011

Question n° 12

Tarifs communaux 2011 Camping et additifs Office de tourisme, Musée et Cité de l'Or-Pyramide des Métiers d'Art

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 26 pour et 5 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET)

- valide ces tarifs en vigueur pour l'année 2011

Question n° 13

Garantie d'emprunt – HLM France Loire – Réhabilitation de 505 logements locatifs Le Vernet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents :

- donne un avis favorable à la demande de garantie sollicitée à hauteur de 278 198 €
- autorise Monsieur le maire à signer la convention et tout autre document se rapportant au dossier

Question n° 14

Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 24 pour et 7 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET, Jean-Pierre CHARBONNIER, Nicole COURY)

- adopte les taux et produits suivants, pour l'année 2011 :

– taxe d'habitation :	27,29 %	;	produit attendu :	3 021 276 €
– taxe foncier bâti :	29,68 %	;	produit attendu :	3 345 233 €
– taxe foncier non bâti :	62,31 %	;	produit attendu :	46 296 €
– C.F.E. :	26,60 %	;	produit attendu :	924 084 €
			produit total attendu :	7 336 889 €

Question n° 15
Décision modificative n° 1 au budget primitif 2011 tenant compte des nouvelles classifications comptables des ressources fiscales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 29 pour et 2 abstentions (Jean-Pierre CHARBONNER, Nicole COURY)

- valide, telle que présentée, la Décision Modificative N° 1 au budget principal 2011

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 40.

Informations et débats

Question n° 1
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 4 mars 2011

Question n° 2
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article
L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Question n° 3
Concours annuel de lecture à voix haute

Question n° 4
Cession d'immeuble, rue Jean Valette

Monsieur MROZEK s'interroge sur l'urgence à vendre cet immeuble qui se trouve être situé à un emplacement stratégique.

Monsieur RIBEYRE confirme qu'il n'y a pas d'occupants et que de nombreux travaux sont nécessaires.

Madame COMBES ajoute que l'acquéreur envisage de devenir auto-entrepreneur en informatique.

Monsieur PILLOT rappelle que cet immeuble fait partie de la liste des propriétés à vendre, votée par délibération en 2009 et que la charge des impôts s'allonge pour ce bien inoccupé.

Monsieur DEVOUCOUX confirme que la Ville détient beaucoup de locaux inoccupés.

Monsieur CHARBONNIER propose d'y installer la Communauté de communes.

Madame BOBIN dit que la configuration de ces locaux ne s'y prête pas.

Question n° 5
Acquisition de parcelles, rue Méricart

Madame COURY s'assure que l'acquisition en question est bien celle de la « friche Bordier » et elle pense qu'une dépollution importante est à prendre en compte.
Monsieur PILLOT atteste du contraire à la faveur d'une expertise dont la conclusion est que le sol est peu pollué. Il ajoute que l'essentiel est de débloquer le statu quo sur ce terrain qui bloque les projets d'aménagement.

Question n° 6
Crédit-bail Atelier Montdor : avenant

Monsieur AUBRUN vérifie que la somme de 101 000 € est bien la somme que la Ville sera amenée à dépenser.
Monsieur le MAIRE précise que l'intégralité de ce montant sera couvert par le loyer de l'entreprise et qu'en conséquence cela ne pèsera pas sur les finances.
Monsieur CHARBONNIER s'interroge sur le nombre d'emplois généré par cette extension.
Monsieur PILLOT indique que la nouvelle activité de polissage sera transférée depuis Paris, de même que les formations en cours, tandis que les recrutements s'effectuent en lien avec Pôle Emploi.
Monsieur JESSET précise que d'ores et déjà la création porte sur 8 emplois tout en ajoutant que la Ville poursuit sa logique de soutien au développement économique malgré ses marges de manœuvre limitées.
Monsieur le MAIRE rappelle que cette entreprise fait partie des 16 entreprises participant au Pôle d'Excellence Rurale qui propose un plan de modernisation et des embauches.
Monsieur ROGER précise que cette opération sera remboursée au bout de 5 ans.

Question n° 7
Convention de mise à disposition de personnel

Question n° 8
Emplois saisonniers

Question n° 9
Financement d'opérations d'investissement : plans de financement et demandes de subventions

Monsieur CHARBONNIER demande un vote point par point des opérations et non par un vote global. Il s'interroge sur le projet d'éclairage du stade.
Monsieur PILLOT marque son étonnement à cette question s'agissant d'une requête formulée depuis des années par Monsieur Jean-Claude COFFIN et que le besoin se fait sentir pour que des matches nocturnes puissent se dérouler dans de bonnes conditions.
Monsieur le MAIRE indique que le montant à la charge de la Ville sera de 44 250 €
Monsieur BASTAT ajoute que les instances nationales du football ne financent pas cette nature de travaux.
Monsieur AUBRUN demande des précisions sur les caractéristiques de la piste BMX.
Monsieur ROGER indique qu'il s'agit d'un accès libre avec surveillance de la Ville.
Madame COURY demande des précisions sur l'extension du projet de vidéo-protection.

Monsieur JESSET, approuvé par Monsieur PURET, estime que le faible nombre de faits de délinquance s'explique par l'installation des caméras.

Monsieur MROZEK dit que la délinquance ne baisse pas mais qu'elle se déplace dans d'autres lieux.

Monsieur PILLOT revient sur la discussion qui a eu lieu en Commission des finances sur le bienfondé de ces installations, en particulier dans les grandes villes.

Monsieur MROZEK défend l'idée que certains pays abandonnent ces dispositifs.

Monsieur le MAIRE conclue en communiquant l'estimatif du nombre de nouvelles caméras soit 8 et en confirmant la liaison entre la Ville et le Centre opérationnel de gendarmerie de Bourges.

Question n° 10

Partenariats Cité de l'Or – Pyramide des Métiers d'Art

Question n° 11
Camping municipal de « La Roche » :
Procédure de Délégation de Service Public
Convention de gestion pour la saison 2011

Madame DENQUIN explique que la convention 2011 sera signée avec Monsieur TRUBERT avec un cadrage plus précis du fonctionnement du camping.

Question n° 12
Tarifs communaux 2011 : camping municipal

Question n° 13
Garantie d'emprunt – HLM France Loire
Réhabilitation de 505 logements locatifs - Le Vernet

Monsieur MROZEK fait part de son souhait d'avoir une présentation des projets pour lesquels la Ville se porte garante.

Monsieur le MAIRE précise qu'à sa demande, le taux de garantie de la Ville est passé de 100 % à 50 % de façon systématique. La Ville fait face à son devoir social et de solidarité s'agissant d'un projet urbain au travers duquel l'habitat sera rénové et de surcroît le quartier verra la création d'une rue par la Communauté de communes.

Question n° 14
Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2011

Monsieur AUBRUN affirme que les taux ne bougent pas mais qu'ils sont élevés et que le soutien à l'économie doit se faire par la relance et non à partir du contribuable.

Monsieur PILLOT rappelle que de nombreuses actions indispensables à la relance économique ont été initiées localement et que celles-ci portent leurs fruits (Synergie, Bussière, par exemple) et il invite à moins de pessimisme.

Monsieur le MAIRE rappelle que la Taxe Professionnelle procurait environ 3,8 millions € alors que la Cotisation Foncière des Entreprises ne représente que 924 000 €. L'écart de 2,9 millions € représente beaucoup moins de prélèvements pour les entreprises, cela représente aussi du soutien à l'activité économique, tout comme la baisse de TVA de 19,6% à 5,5 % dans le secteur de la restauration qui a engendré du souffle pour nombre de restaurants et bars, tout en créant de l'emploi.

Monsieur le MAIRE poursuit en insistant sur le fait que la Ville doit faire des efforts de gestion de façon à anticiper la disparition éventuelle des compensations. La prudence doit accompagner l'énergie nécessaire pour stimuler l'économie. La convention de revitalisation ainsi que les deux pôles d'excellence rurale pour le bassin de Saint-Amand prévalent de ce principe ; dans ce contexte de baisse de recettes, la Ville doit trouver « son format ».

Monsieur CHARBONNIER prend acte de l'optimisme de Monsieur le Maire et affirme qu'à l'avenir les compensations de l'Etat ne tiendront pas compte de l'augmentation espérée de l'économie.

Monsieur PILLOT rappelle les anticipations déjà faites par la Ville qui l'ont amenée à réviser différents modes de gestion comme ceux de l'abattoir, du cinéma, et maintenant du camping.

Monsieur CHARBONNIER acquiesce pour l'abattoir tout en ajoutant que le coût net est élevé pour la collectivité.

Monsieur DEVOUCOUX complète en précisant que le fonctionnement de ces structures est préservé ; il revient sur les taux pratiqués à Saint-Amand en les justifiant également par son rôle de « capitale » du

Sud du Département. Il fait aussi savoir que si le projet BALNEOR avait été porté par la Communauté de communes, il aurait allégé les finances de la Commune.

Question n° 15

Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2011 tenant compte des nouvelles classifications comptables des ressources fiscales

Monsieur le MAIRE précise que la recette d'assurances reçue précédemment au titre de l'indemnisation de l'incendie du bâtiment sportif du rugby pourrait être utilisée en 2011.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 40

Question n° 1
Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 4 mars 2011

Question n° 2
Compte-rendu des décisions prises en application de l'article
L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Question n° 3
Concours annuel de lecture à voix haute

Question n° 4
Cession d'immeuble, rue Jean Valette

Monsieur MROZEK s'interroge sur l'urgence à vendre cet immeuble qui se trouve être situé à un emplacement stratégique.

Monsieur RIBEYRE confirme qu'il n'y a pas d'occupants et que de nombreux travaux sont nécessaires.

Madame COMBES ajoute que l'acquéreur envisage de devenir auto-entrepreneur en informatique.

Monsieur PILLOT rappelle que cet immeuble fait partie de la liste des propriétés à vendre, votée par délibération en 2009 et que la charge des impôts s'allonge pour ce bien inoccupé.

Monsieur DEVOUCOUX confirme que la Ville détient beaucoup de locaux inoccupés.

Monsieur CHARBONNIER propose d'y installer la Communauté de communes.

Madame BOBIN dit que la configuration de ces locaux ne s'y prête pas.

Question n° 5
Acquisition de parcelles, rue Méricart

Madame COURY s'assure que l'acquisition en question est bien celle de la « friche Bordier » et elle pense qu'une dépollution importante est à prendre en compte.

Monsieur PILLOT atteste du contraire à la faveur d'une expertise dont la conclusion est que le sol est peu pollué. Il ajoute que l'essentiel est de débloquer le statu quo sur ce terrain qui bloque les projets d'aménagement.

Question n° 6
Crédit-bail Atelier Montdor : avenant

Monsieur AUBRUN vérifie que la somme de 101 000 € est bien la somme que la Ville sera amenée à dépenser.

Monsieur le MAIRE précise que l'intégralité de ce montant sera couvert par le loyer de l'entreprise et qu'en conséquence cela ne pèsera pas sur les finances.

Monsieur CHARBONNIER s'interroge sur le nombre d'emplois généré par cette extension.

Monsieur PILLOT indique que la nouvelle activité de polissage sera transférée depuis Paris, de même que les formations en cours, tandis que les recrutements s'effectuent en lien avec Pôle Emploi.

Monsieur JESSET précise que d'ores et déjà la création porte sur 8 emplois tout en ajoutant que la Ville poursuit sa logique de soutien au développement économique malgré ses marges de manœuvre limitées.

Monsieur le MAIRE rappelle que cette entreprise fait partie des 16 entreprises participant au Pôle d'Excellence Rurale qui propose un plan de modernisation et des embauches.

Monsieur ROGER précise que cette opération sera remboursée au bout de 5 ans.

Question n° 7

Convention de mise à disposition de personnel

Question n° 8

Emplois saisonniers

Question n° 9

Financement d'opérations d'investissement : plans de financement et demandes de subventions

Monsieur CHARBONNIER demande un vote point par point des opérations et non par un vote global. Il s'interroge sur le projet d'éclairage du stade.

Monsieur PILLOT marque son étonnement à cette question s'agissant d'une requête formulée depuis des années par Monsieur Jean-Claude COFFIN et que le besoin se fait sentir pour que des matches nocturnes puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Monsieur le MAIRE indique que le montant à la charge de la Ville sera de 44 250 €

Monsieur BASTAT ajoute que les instances nationales du football ne financent pas cette nature de travaux.

Monsieur AUBRUN demande des précisions sur les caractéristiques de la piste BMX.

Monsieur ROGER indique qu'il s'agit d'un accès libre avec surveillance de la Ville.

Madame COURY demande des précisions sur l'extension du projet de vidéo-protection.

Monsieur JESSET, approuvé par Monsieur PURET, estime que le faible nombre de faits de délinquance s'explique par l'installation des caméras.

Monsieur MROZEK dit que la délinquance ne baisse pas mais qu'elle se déplace dans d'autres lieux.

Monsieur PILLOT revient sur la discussion qui a eu lieu en Commission des finances sur le bienfondé de ces installations, en particulier dans les grandes villes.

Monsieur MROZEK défend l'idée que certains pays abandonnent ces dispositifs.

Monsieur le MAIRE conclue en communiquant l'estimatif du nombre de nouvelles caméras soit 8 et en confirmant la liaison entre la Ville et le Centre opérationnel de gendarmerie de Bourges.

Question n° 10

Partenariats Cité de l'Or – Pyramide des Métiers d'Art

Question n° 11
Camping municipal de « La Roche » :
Procédure de Délégation de Service Public
Convention de gestion pour la saison 2011

Madame DENQUIN explique que la convention 2011 sera signée avec Monsieur TRUBERT avec un cadrage plus précis du fonctionnement du camping.

Question n° 12
Tarifs communaux 2011 : camping municipal

Question n° 13
Garantie d'emprunt – HLM France Loire
Réhabilitation de 505 logements locatifs - Le Vernet

Monsieur MROZEK fait part de son souhait d'avoir une présentation des projets pour lesquels la Ville se porte garante.

Monsieur le MAIRE précise qu'à sa demande, le taux de garantie de la Ville est passé de 100 % à 50 % de façon systématique. La Ville fait face à son devoir social et de solidarité s'agissant d'un projet urbain au travers duquel l'habitat sera rénové et de surcroît le quartier verra la création d'une rue par la Communauté de communes.

Question n° 14
Vote des taux de la fiscalité locale directe pour 2011

Monsieur AUBRUN affirme que les taux ne bougent pas mais qu'ils sont élevés et que le soutien à l'économie doit se faire par la relance et non à partir du contribuable.

Monsieur PILLOT rappelle que de nombreuses actions indispensables à la relance économique ont été initiées localement et que celles-ci portent leurs fruits (Synergie, Bussière, par exemple) et il invite à moins de pessimisme.

Monsieur le MAIRE rappelle que la Taxe Professionnelle procurait environ 3,8 millions € alors que la Cotisation Foncière des Entreprises ne représente que 924 000 €. L'écart de 2,9 millions € représente beaucoup moins de prélèvements pour les entreprises, cela représente aussi du soutien à l'activité économique, tout comme la baisse de TVA de 19,6% à 5,5 % dans le secteur de la restauration qui a engendré du souffle pour nombre de restaurants et bars, tout en créant de l'emploi.

Monsieur le MAIRE poursuit en insistant sur le fait que la Ville doit faire des efforts de gestion de façon à anticiper la disparition éventuelle des compensations. La prudence doit accompagner l'énergie nécessaire pour stimuler l'économie. La convention de revitalisation ainsi que les deux pôles d'excellence rurale pour le bassin de Saint-Amand prévalent de ce principe ; dans ce contexte de baisse de recettes, la Ville doit trouver « son format ».

Monsieur CHARBONNIER prend acte de l'optimisme de Monsieur le Maire et affirme qu'à l'avenir les compensations de l'Etat ne tiendront pas compte de l'augmentation espérée de l'économie.

Monsieur PILLOT rappelle les anticipations déjà faites par la Ville qui l'ont amenée à réviser différents modes de gestion comme ceux de l'abattoir, du cinéma, et maintenant du camping.

Monsieur CHARBONNIER acquiesce pour l'abattoir tout en ajoutant que le coût net est élevé pour la collectivité.

Monsieur DEVOUCOUX complète en précisant que le fonctionnement de ces structures est préservé ; il revient sur les taux pratiqués à Saint-Amand en les justifiant également par son rôle de « capitale » du

Sud du Département. Il fait aussi savoir que si le projet BALNEOR avait été porté par la Communauté de communes, il aurait allégé les finances de la Commune.

Question n° 15

Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2011 tenant compte des nouvelles classifications comptables des ressources fiscales

Monsieur le MAIRE précise que la recette d'assurances reçue précédemment au titre de l'indemnisation de l'incendie du bâtiment sportif du rugby pourrait être utilisée en 2011.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 40.